



Lycée polyvalent E. LAMA - S. PREVOT  
 BP 20422 – 97354 REMIRE-MONTJOLY CEDEX  
 Tél. : 05 94 29 35 25 – Fax : 05 94 29 88 32

Année scolaire 2019-2020

**INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION POUR LE 1er TRIMESTRE**  
**A remettre au Service de Gestion avec le paiement**  
**au plus tard le 03 septembre 2019**

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Date de naissance : .....Lieu de naissance : .....

Nom du responsable légal : .....

Adresse: .....

.....

N° de tél:..... N° Port.:..... N° prof.:.....

L'inscription à la demi-pension oblige au respect du règlement intérieur.

Deux forfaits trimestriels sont proposés aux élèves. Le **paiement** se fait **à l'avance** auprès du **service de gestion**.

**Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement en espèces, par carte bancaire, ou par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable du Lycée LAMA-PREVOT.**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Forfait 4 jours : 05 septembre au 20 décembre 2019 –<br>(lundi, mardi, jeudi et vendredi):<br><p style="text-align: center;">265 €</p> | <input type="checkbox"/> Forfait 3 jours : 05 septembre au 20 décembre 2019<br><p style="text-align: center;">195 €</p> <p><b><u>Cochez 3 jours au choix:</u></b></p> <input type="checkbox"/> lundi<br><input type="checkbox"/> mardi<br><input type="checkbox"/> jeudi<br><input type="checkbox"/> vendredi |
|---|---|

La demi-pension est fermée les mercredis, samedi et dimanche.

La première carte délivrée pour le passage au self est gratuite et utilisable tout au long de la scolarité au lycée.

En cas de dégradation ou de perte, une nouvelle carte sera attribuée moyennant 7 euros.

**Les élèves qui sont en stage durant cette période doivent le signaler afin de bénéficier d'une remise.**

**De plus, aucun élève ayant une créance ne sera repris à la demi-pension le trimestre suivant.**

**Dernier délai pour s'inscrire : le 03 septembre 2019**

Les **repas** sont commandés à l'avance *selon le nombre d'inscrits* auprès de la cuisine centrale de Rémire - Montjoly. Il est donc **nécessaire de respecter la date limite d'inscription afin de commencer à manger à la cantine à partir du 05 septembre 2019.**

Rémire, le .....

Signature du responsable légal ou tuteur,